

Le Bulletin du désarmement

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

Un exposé des activités du
Canada en matière de
contrôle des armements et
de désarmement

Numéro 19 - Hiver 1992-1993

Reprise de la publication



Je suis heureuse d'annoncer la reprise de la publication du *Bulletin du désarmement* par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Le *Bulletin* a été reconnu tant par les spécialistes que par le grand public comme un outil d'information et de recherche de grande qualité sur la non-prolifération, le contrôle des armements et le désarmement.

Je me réjouis du retour du *Bulletin du désarmement* et j'espère que les lecteurs continueront de le trouver intéressant et utile. À mon avis, le *Bulletin* nous aidera beaucoup à mieux comprendre les questions auxquelles nous sommes actuellement confrontés dans nos efforts pour accroître la sécurité internationale.

Barbara McDougall
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Entente sur l'interdiction des armes chimiques

Après de nombreuses années de négociations, on s'est entendu sur le texte de la Convention sur les armes chimiques (CAC) à la Conférence du désarmement, en septembre. Une fois la CAC en vigueur, il sera interdit de mettre au point, de produire, de stocker, de garder et d'utiliser des armes chimiques et leurs précurseurs.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, s'est félicitée de l'accord. « Cette Convention permet au Canada de réaliser l'un de ces principaux objectifs en matière de contrôle des armements. Depuis que des soldats canadiens ont, pour la première fois, été victimes d'une attaque au gaz à Ypres, il y a 77 ans, le Canada a toujours préconisé l'abolition totale des armes chimiques », a-t-elle déclaré.

Les discussions internationales sur l'interdiction des armes chimiques ont commencé en 1968, mais les négociations officielles ont été ouvertes en 1984. Le Canada, qui y a participé depuis le début, s'est distingué par sa contribution à la mise au point des modalités de vérification de la Convention, en préparant des études d'experts et en procédant à des inspections pilotes, entre autres. Il aurait préféré des procédures de vérification plus rigoureuses, mais il accepte le document comme étant la meilleure entente possible dans les circonstances.

En décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé une résolution coprésentée par le Canada, recommandant aux États membres de signer la Convention. Une cérémonie officielle de signature aura lieu à Paris le 13 janvier. Le Canada s'est engagé à être l'un des premiers signataires. Une fois la Convention signée par 50 pays, un Comité préparatoire se réunira pour planifier sa mise en oeuvre et préparer la création, à La Haye, d'une Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui vérifiera que l'on respecte ladite Convention. Celle-ci entrera

Dans ce numéro

Le texte de la CAC satisfait aux critères canadiens . . .	2
En bref	2
La SEAE prend la parole à l'AGNU	3
Bibliographie sur la vérification	3
Allocation de l'ambassadrice au désarmement aux Nations Unies	6
Comité préparatoire pour le TNP	9
Rapport militaire	10
Rapport sur le registre des armes	11
Exportations	12

Rapport du Secrétaire général	12
Conférence d'examen de l'ENMOD	12
Atelier sur la vérification de l'ENMOD	13
« Ciels ouverts » : Définition des paramètres	15
Nouveau Forum	16
CSCE : Une approche globale	16
Le Traité sur les FCE entre en vigueur	17
Le Canada organise un atelier de spécialistes en sismologie	18
Création d'un concours pour la sécurité coopérative	18
Point de mire : À propos d'armes chimiques	19
Prévision	20